

Production industrielle

0,4 %

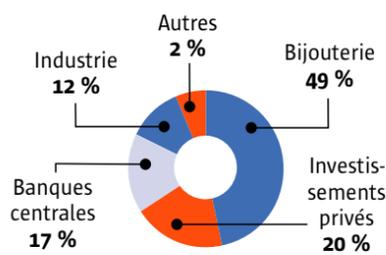
La progression de la production industrielle en janvier en France, selon l'Insee.

Stocks d'or

Le poids des bijoux

Avec 85.900 tonnes, la bijouterie détient près de la moitié des stocks d'or dans le monde, estimés à 176.000 tonnes.

Répartition de l'or dans le monde



Sur le web

17 h 17 l'Eco

Innovation, créations d'entreprise, investissements, rendez-vous... chaque jour, à 17 h 17, retrouvez notre regard optimiste sur l'actu éco bretonne. www.letelegramme.fr

Eurial.

Une production en hausse de 30 %



Photo Roland Fily

Installée dans la niche des yaourts au lait bio, l'usine Eurial de Riec-sur-Bélon (29) connaît une belle croissance avec une production en hausse de 30 % pour 2014. Proposant de nouveaux produits chaque année, l'entreprise qui fabrique fromages blancs et yaourts à base de lait de vache bio mais aussi des spécialités à base de lait de chèvre, a obtenu l'an passé le prix de l'innovation Produit en Bretagne avec un yaourt de chèvre à la myrtille. Cette société qui emploie 47 personnes envisage aujourd'hui de s'agrandir.

Sica. À la conquête de la Chine

Le projet est encore en cours d'élaboration. La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) souhaite développer une ligne ferroviaire entre la Bretagne et la Chine, afin d'y acheminer des échalotes. « Nous réalisons 40 % de notre chiffre d'affaires à l'export et chaque fois que notre territoire a regardé à l'international, il s'est enrichi », explique Jean-François Jacob, le président. Sans compter que le trajet par train serait plus rapide : 22 jours contre 30 en bateau.

Raffinerie.

Une trentaine de sites menacés en Europe



Photo EPA

Sombres perspectives. L'activité de raffinage de pétrole en Europe devrait connaître une sévère restructuration qui se traduira par la fermeture de 25 % à 30 % des sites d'ici à 2040, soit la fermeture de 20 à 30 raffineries sur les 79 actuellement en activité dans l'UE, a estimé hier Francis Duseux, président de l'Union française des industries pétrolières. Les raffineries européennes souffrent depuis plusieurs années de la baisse de la demande de produits pétroliers finis en Europe.

Taxe mouillage. La Bretagne épargnée

Stéphane Jézéquel

Imaginée pour soulager les zones marines protégées de la Corse, la taxe mouillage fait grand bruit jusqu'en Bretagne. Plaisanciers et professionnels du secteur craignent une extension de la mesure.

Chaque année, des centaines de bateaux mouillent le long du littoral corse.



Photo MaxPPP

Le texte prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales ou pour les établissements publics qui contribuent à la gestion d'une aire marine protégée mentionnée d'appliquer une redevance de mouillage pour tout navire y mouillant par tout dispositif. Le montant de cette taxe dépendra du temps passé à l'ancre et de la taille (20 € le mètre) du navire.

Première étape ?

À l'exception des aires marines de Corse et des Pyrénées Orientales, qui fonctionnent sous la responsabilité de leur collectivité locale, les autres zones marines sensibles sont gérées par l'établissement national des aires marines protégées. « Ce texte ne peut donc en l'état concerner les autres aires marines et la Bretagne », décrypte la députée de Brest Patricia Adam.

Faut-il craindre pour autant une généralisation de la mesure ? Ils sont nombreux à être montés au créneau depuis l'émergence de ce nouvel impôt censé diminuer la pres-

sion des navires de plaisance fréquentant les aires marines de Méditerranée.

« Justifiée pour la Corse »

La Fédération des industries nautiques ainsi qu'un bon nombre d'associations de pêcheurs plaisanciers n'ont pas tardé à s'opposer à la mesure. « Ce texte a été imaginé pour protéger la Corse qui reçoit la visite de nombreux navires venant de Sardaigne où le mouillage forain est payant », confirme Patricia Adam qui trouve cette mesure « parfaitement justifiée pour la Corse », mais se dit complètement opposée à une extension aux autres aires marines protégées et particulièrement à la pointe bretonne (Parc marin d'Iroise, 29). Pas la même affluence, ni la même population ou le même genre de navire (canots contre grands yachts). Sentiment partagé par le directeur de l'agence des aires marines protégées, Olivier Laroussinie, qui confirme que ni les parcs marins, ni les zones Natura 2000 sont concer-

nés par cette redevance. « Même si une discussion est engagée pour financer la protection des espaces maritimes sensibles par les usagers ». Si la Bretagne n'est pas concernée par cette nouvelle taxe, la fréquentation au plus fort de l'été de l'archipel des Glénan (29) ou des plages des îles de Houat et de Hoëdic (56) (plusieurs centaines de bateaux par nuit) restent à surveiller.

Eaux usées

Au-delà des dégâts occasionnés par les ancrages sur les fonds, les discussions autour de ce nouvel impôt ont aussi relancé la question de l'impact sanitaire des bateaux de plaisance et la récupération encore trop peu systématisée des eaux usées (cuisine et toilettes des navires). Ces eaux polluées finissent majoritairement à la mer ; les points de récupération des eaux usées étant encore trop peu nombreux ou pas assez utilisés dans les ports, à l'image des bateaux loin d'être tous équipés des bacs à récupération.

Déficit public. Nouveau délai pour la France



Photo AFP

Les ministres européens des Finances ont approuvé hier la recommandation de la Commission européenne accordant à la France deux années supplémentaires, soit jusqu'en 2017, pour ramener son déficit public sous la barre des 3 % du PIB. La France doit ramener son déficit à 4 % cette année, 3,4 % l'an prochain et 2,8 % en 2017. « C'était la trajectoire que la France s'était fixée à elle-même », a commenté le ministre français des Finances, Michel Sapin. La Commission dira dans trois mois, en juin, si la France a pris des mesures suivies d'effet. Elle pourrait, dans le cas contraire, faire une nouvelle recommandation assortie de sanctions.

Entreprises,
DÉTECTEZ
LES MARCHÉS PUBLICS !
avec

Vip
la Veille Impact Pro

EN SAVOIR +



Bretagne-marchés publics

Le portail des marchés publics en Bretagne

Bretagne-marchespublics.com

02 98 33 74 44

annonceslegales@viamedia-publicite.com

La Sill primée



Le groupe Sill (1.000 salariés sur six sites en Bretagne), s'est vu remettre,

hier, le prix Energ'IAA 2015, qui met en valeur les usines agroalimentaires bretonnes ayant réalisé des économies d'énergie significatives. Ce prix récompense la Sill pour sa politique de maîtrise des consommations énergétiques sur son site de Plouvien (29). La société a en effet diversifié ses sources d'énergie par le biais d'une chaudière biomasse, et développé une optimisation de sa consommation, notamment via l'installation de variateurs de vitesse sur les grosses puissances, le remplacement des tubes néons par des éclairages LED, etc. Le site prévoit aussi, cette année, l'installation d'une nouvelle génération de compresseurs d'air qui optimiseront le rendement.

200

En millions d'euros, les prévisions de pertes de la SNCF face à la concurrence des autocars prévue par la loi Macron.

La mini-box



Certains prédisaient une nouvelle baisse des prix sur les forfaits mobiles

ou le lancement d'un smartphone. Mais hier, Xavier Niel, le patron de Free, a présenté une nouvelle... box, la mini-box 4K. Cinq fois plus petite, fonctionnant sous Android et compatible en 4K. Autrement dit, elle diffusera en ultra haute définition, soit une qualité d'images quatre fois supérieure à celle de la HD. Encore faut-il avoir une télévision compatible... La nouvelle box sera proposée au même prix, c'est-à-dire 29,99 euros.